



Délibération n°2025-59

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 5 juin 2025)**

Date de convocation : 28/05/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 22
Nombre de délégués votants : 27

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 5 juin 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, Mme BARRAQUE Anne-Marie, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CAILLEAUX Francis, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. REGNIER Jean-François

Absents ou excusés : M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, Mme LAHOURATATE Nicole, M. PINOUT Bernard, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. SASSOUBRE Guy, M. SANZ Alain, M. VISSE Bernard

Pouvoirs : M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à M. ESQUER Philippe
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à Mme MOURTEROT Josiane
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. SASSOUBRE Guy donne pouvoir à M. CASAUBON Jean Paul

Secrétaire de séance : M. CARREY Daniel

OBJET : ADOPTION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DES SERVICES

RAPPORTEUR : Fernand MARTIN, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Introduit en tant qu'obligation légale par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, dite « loi RCT », le schéma de mutualisation est un élément structurant du développement des intercommunalités, en particulier au niveau organisationnel et financier. Rendu facultatif par la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, l'intérêt de l'élaboration de ce document reste toutefois d'actualité.

Si le bloc local ne s'est pas doté d'un tel outil à ce jour, de nombreux ateliers de travail se sont tenus avec l'appui d'un stagiaire fin 2019/début 2020 mais pour mémoire, le travail s'était arrêté en cours au regard de la loi du 27 décembre et du caractère non obligatoire de cet outil d'une part et de l'épisode COVID d'autre part.

Cependant, la Chambre Régionale des Comptes a relevé lors de son contrôle de 2023 que « ...même si la collectivité n'a pas de schéma de mutualisation des services, elle dispose toutefois d'un document de travail qu'il pourrait être fructueux de finaliser et de présenter en conseil communautaire.".

Les documents produits en 2020 à l'issue des nombreux groupes de travaux ont ainsi été repris et actualisés dans le cadre de deux comités de pilotage qui se sont tenus les 4 juin 2024 et 9 janvier 2025. Plusieurs messages ont également invité les Communes à faire remonter les éventuels compléments et remarques à apporter, notamment concernant les besoins.

Même si les retours sont incomplets, le comité de pilotage du 9 janvier 2025 a validé le principe d'aboutir ainsi sur cette base de travail, naturellement envoyée à l'ensemble des communes en amont, rappelant qu'il appartiendra aux nouveaux élus la faire évoluer ou de la préciser si souhaitée en 2026.

Dans la continuité et conformément au CGCT, la version validée par le comité de pilotage de pilotage a été adressée le 22 janvier 2025 à l'ensemble des communes pour délibérations dans un délai de trois mois. A l'issue de ce délai, 9 communes ont adressé une délibération (8 approbations, 1 non approbation). Pour les 9 autres communes, l'avis est règlementairement réputé favorable.

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ADOpte le schéma intercommunal de mutualisation des services ci-annexé,

Autorise le Président à accompagner la mise en œuvre des actions de ce schéma avec les communes volontaires en fonction des besoins exprimés.

Le Président,

Jean-Paul CASAUBON

